



Président du CNUE 2016 - Paolo Pasqualis, Italie

Tant au niveau pratique que juridique, le CNUE et les institutions européennes vont dans le bon sens : celui de trouver des solutions efficaces pour les praticiens qui doivent en assurer la pleine application sur le terrain et pour les citoyens dont les droits bénéficient d'une sécurité juridique toujours renforcée en situation transfrontalière. Nous maintiendrons ce cap pour l'année 2016.

Paolo Pasqualis, Président CNUE 2016

Biographie

Paolo Pasqualis, né en 1956, diplômé en droit à l'Université de Padoue en 1980, notaire depuis 1985, est actuellement membre du Consiglio Nazionale del Notariato (Conseil National Italien du Notariat), délégué aux relations internationales et coordinateur du Groupe de travail Europe 2020. Il est Vice-président du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) pour l'année 2015.

Il a été membre de nombreuses institutions internationales du notariat, groupes de travail et commissions, entre autres : le Conseil Général de l'Union Internationale du Notariat (UINL), la Commission des Affaires Européennes de la même UINL, membre de différentes commissions et groupes de travail et rapporteur général du 1er congrès du CNUE, président de la Commission d'études européennes du Consiglio Nazionale del Notariato italien, Vice-président (2001-2004) du Consiglio Nazionale del Notariato.

Il est, depuis sa création en 1993, co-directeur de l'école du notariat à Padoue, dédiée à la formation des candidats à l'examen pour l'accès au notariat.

Il a publié de nombreuses études, dédiées notamment à la question de la libre circulation internationale des documents authentiques. .

Message du président

Plus de 20 ans après l'ouverture de sa représentation à Bruxelles, le CNUE voit ses domaines d'actions se diversifier considérablement. Cette tendance est le résultat de compétences croissantes des institutions européennes sur des sujets touchant au plus près la pratique quotidienne notariale. Elle est également le résultat d'opportunités de financement, octroyées par l'Union européenne, pour soutenir la mise en place de solutions pratiques pour les notaires et les citoyens. Enfin, elle est le résultat de la volonté politique de notre organisation et de ses membres, ce qui est désormais notre « raison d'être ».

Pour l'année 2016, dans la continuité du Plan 2020 des notaires d'Europe, je souhaite œuvrer pour intensifier les relations entre le CNUE et les notaires de chaque Etat membre. Cela passera par une communication renforcée sur notre action, notamment au regard des différents dossiers politiques, toujours plus nombreux, qui mobilisent notre attention. Je travaillerai également à mieux faire connaître les différents outils mis en place à leur attention :

- Le Réseau notarial européen qui permet d'aider les confrères européens confrontés à des questions



pratiques sur des dossiers transfrontaliers.

- La plateforme de collaboration en ligne EUFides, pour laquelle nous espérons dans les prochains mois annoncer l'ouverture à de nouveaux notariats membres.

- Notre programme de formation « L'Europe pour les Notaires – Les Notaires pour l'Europe », qui prévoit l'organisation de 11 séminaires dans 11 Etats membres. Les formations dispensées se focaliseront essentiellement sur l'application du nouveau règlement européen sur les successions internationales. Le coup d'envoi sera donné à Vienne le 29 janvier prochain, où se tiendra le premier séminaire.

A l'instar de notre programme de formation, la question des successions internationales continuera d'être au centre de nos travaux en 2016. Nous apporterons notre soutien à l'action de l'ARERT en vue d'élargir l'interconnexion des registres testamentaires en Europe. La création de registres des certificats successoraux et leur interconnexion seront une autre priorité.

Concernant les dossiers juridiques, nous appuierons le consensus trouvé entre les institutions européennes sur le règlement relatif aux documents publics. Nous travaillerons également en vue de trouver un accord rapide sur les deux propositions de directive en matière de droit européen des contrats, présentées par la Commission européenne le 9 décembre 2015. Enfin, nous nous positionnerons favorablement auprès des institutions européennes et des Etats membres en vue de la mise en place d'une procédure de coopération renforcée sur le dossier relatif aux régimes matrimoniaux et aux effets patrimoniaux des partenariats enregistrés.

Tant au niveau pratique que juridique, le CNUE et les institutions européennes vont dans le bon sens : celui de trouver des solutions efficaces pour les praticiens qui doivent en assurer la pleine application sur le terrain et pour les citoyens dont les droits bénéficient d'une sécurité juridique toujours renforcée en situation transfrontalière. Nous maintiendrons ce cap pour l'année 2016.